

Affaire suivie par : Lourdemarie LUETE
ed-shpt@univ-grenoble-alpes.fr

Saint Martin d'Hères, le 21 mai 2024

Conseil d'Ecole Doctorale SHPT
Mercredi 15 mai 2024

Présent.e.s : ABRIAL Stéphanie, BAEYENS Céline, BARBOUTIE Carla-Maeylis, BEAULANDE-BARRAUD Véronique, BRIOT Lisia, , CASSEGRAIN Guillaume, COSTE Anne, GAL Stéphane, GUERIN Anne-Gaëlle, HOUSSAY-HOLZSCHUCH Myriam, LEROY Nadia, LESCURE Sandrine, LOUVEL Séverine, MANTO JONTE Juliette, MATHIEU Nicolas, MOULENE Lucas, PERRIN Clément, SIMONOT Frédérique, TADDEI Ilaria, TARRICONE Isabella, TCHERKASSOF Anna

Excusé.e.s : AMILHAT SZAY Anne-Laure, BASTIN, Gilles, HERITER Stéphane , LARBAUD Jean-Claude, MERCKLE Pierre, PANSU Pascal

Ordre du jour :

- Procédure de recrutement aux contrats doctoraux 2024.
- Points d'information.

1. Procédure de recrutement aux contrats doctoraux 2024

- Rappel calendrier :
 - Date limite de candidature : 20 juin, 23h59.

! Le M2 doit être soutenu. Si le candidat n'a pas de relevé de notes, il doit fournir une attestation de son directeur de mémoire, indiquant la note du mémoire.

 - 27 juin, 9h-12h30, sélection en vue des auditions. Conseil en visio.
 - 4 juillet, 9h-18h, auditions. En présence.

Il est rappelé que les deux étapes se font en conseil plénier de l'ED et que chaque voix est indépendante.

- Rappels sur les présences :
 - Un seul conseiller présent par « duo » titulaire / suppléant.
 - Les directeurs de thèse pressentis ne siègent pas. Ils sont remplacés par leur suppléant. Si titulaire et suppléant présentent des candidats, le laboratoire peut être représenté par un-e autre collègue. Prévenir l'ED en amont.
 - Pas de procuration.
- Modalité de vote :

Il est d'abord procédé à un rappel d'une part des règles inscrites au RI, d'autre part des pratiques des années antérieures.

Admissibilité :

2 maximum par section CNU, **exceptionnellement** 3 si nombre de candidatures et qualité des dossiers le justifie.

16 auditionné-es au maximum.

Rappel : 19 candidat-es en 2023, 15 auditionnés
Expérience des années précédentes : discussion, vote sur liste proposée. Le vote par candidat est l'exception, en cas de désaccord visible.
Proposition : maintenir cette manière de faire.

- **Admission**

Rappel : 7 CD pour l'ED, + 1 ou 2 au nom de la LPR (nombre toujours connu tardivement).
Prévoir liste complémentaire, pour ce(s) contrat(s) supplémentaire(s) et en cas de désistement (il y en a toujours eu au moins un).

Retour d'expérience :

2021 et 2022 : liste de 6 ou 7 s'est dégagée des discussions. Vote sur liste, avec vote par nom pour le « 7^e ». Puis vote par nom pour classement sur liste complémentaire.

2023 : vote par nom et place, à la majorité à chaque tour.

2024 : ?

Discussion ouverte :

Faut-il fixer les modalités de vote en amont, ou les adapter au contexte propre à chaque campagne ?

Si nous souhaitons les fixer en amont, comment ?

Les deux sujets sont discutés et argumentés.

1^{er} vote : En vue de la journée des auditions, faut-il fixer les modalités de vote en amont de la réunion, dès maintenant ?

Sur 19 votants :

13 pour,

4 absentions,

2 contre.

Suite à ce 1^{er} vote, il est procédé à un 2^d vote sur les modalités retenues pour établir la liste des candidats retenus aux CD (et l'éventuelle liste complémentaire) :

2^e vote : Vote sur les modalités, selon 3 propositions retenues après la discussion :

Proposition 1 : Vote sur scrutin uninominal à 2 tours (comme en 2023)

Proposition 2 : Chacun.e établit une liste de 7 noms et un outil numérique (Excel ou Balotilo) établit un classement général.

Proposition 3 : Discussion, puis vote sur liste avec consensus, puis par nom si pas de consensus (comme en 2021 et 2022) :

Sur 18 votants :

1 voix pour la proposition 1,

4 voix pour la proposition 2,

13 voix pour la proposition 3, qui est donc retenue.

2. Points d'information et d'attention

- **Campagne des CSI** va débuter, avec retard (compositions à finaliser d'ici fin mai). Rassurer les doctorants si besoin et prévenir les collègues qu'ils vont être sollicités.
- **Journée d'études du 17 mai** : Observer, analyser, interpréter : corpus et méthodes, en doctorat SHS.
- Un recours envisagé après un refus de réinscription.
- **Conférence** le 11 juin sur le doctorat à SHPT et ses débouchés, avec intervention d'anciens docteurs de l'ED.

- **Départ Lourdemarie** : à mi-temps à partir du 22 mai, à temps plein à l'OSUG à partir 1^{er} juillet, avec aménagements pour répondre aux besoins de l'ED.
Remplacement ? Campagne en cours, candidatures jusqu'au 19 mai. Recrutement espéré au 1^{er} juillet (avec « tuilage », donc au max mi-temps).

- **Changement de direction de l'ED** :

Candidatures jusqu'au 1^{er} juin.
Auditions en conseil de l'ED le 12 juin
Directoire du CED : 11 juillet 2024
Conseil du CED : Septembre 2024 (date à fixer)
CR du CAC : 10 octobre 2024

- **Questions sur la durée des mandats au conseil de l'ED (hors doctorants, mandat de deux ans) et au comité HDR** :
Point pas fixé par le RI. A faire à la rentrée.
- Pratique actée :
 - Biatss, mandat de 4 ans, par élection entre les biatss des labos de l'ED. Elections hiver 2024-2025.
 - Membres extérieurs : en fonction de la disponibilité des membres, mais il faudrait fixer une durée maximale (à défaut d'une durée minimale). Actuellement seule Juliette Manto Jonté reste des membres initialement désignés.
 - Représentants des labos : laissé à la charge des labos. A fixer ? Dans beaucoup de cas le représentant du labo est son directeur / sa directrice.
Pour le comité HDR, à discuter en comité. La composition du comité est votée nominalement par le conseil de l'ED : il serait donc utile de fixer une durée de mandat, pour éviter le renouvellement membre par membre sauf exception.